

**VOTE**  
**QUORUM : 301**

Nombre de délégués : 600  
Votants : 78  
Présents : 74  
Pouvoirs : 4  
Pour : 78  
Abstention : 0  
Contre : 0

**COMITE SYNDICAL**

**du SIED 70**

**des 23 et 30 novembre 2022**

Dates de convocation : 2 novembre 2022 et 24 novembre 2022

**DELIBERATION N° 4**

**OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Scey - Décision Modificative**

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 23 novembre dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir des dépenses de fonctionnement pour un surcoût de consommation de fioul (+ 12 000 € à l'article 6061) et des grosses réparations sur la régulation et le foyer réfractaires notamment (+ 37 800 € à l'article 61558), dépenses compensées par une pondération de 8 000 € sur les dépenses imprévues, une prévision à la hausse des recettes pour vente de chaleur (+ 35 400 € à l'article 706), la récupération de la vente de CEE (500 € à l'article 778) et l'application des pénalités pour non atteinte des objectifs de couverture bois (5 900 € à l'article 7711).

Le Comité Syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOpte** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme  
Le Président,

Jean-Marc JAVAUx



REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2022

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-070-257004366-20221130-DELIB4CS301